

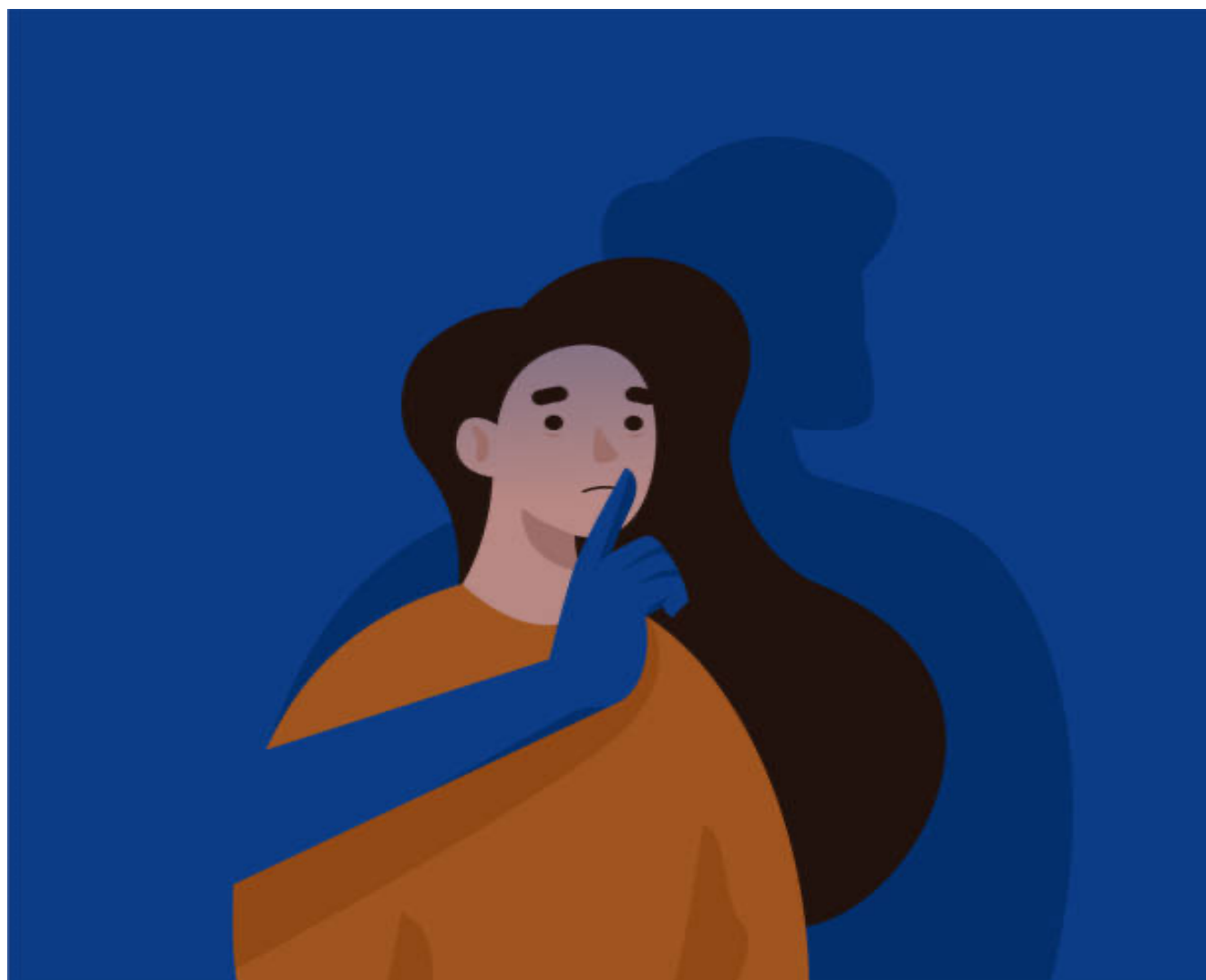


COLLOQUE FEMINISTE

SAMEDI 7 mars 2026

Maison de l'Avocat.e, 5 mail de Front Populaire,
44200 NANTES

Violences sexistes et sexuelles : recueil et traitement judiciaire de la parole



Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 6 mars 2026 à 14h

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocat.es des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS - Tél : 01 42 82 01 26 - Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE FEMINISTE

Violences sexistes et sexuelles : recueil et traitement judiciaire de la parole

PROGRAMME

8h45 : Accueil et petit déjeuner à la MAVO (Maison de l'Avocat.e)

9h15-9h30 : Allocution d'ouverture

MATIN :

9h30-12h30 : Table ronde : recueil de la parole des victimes de VSS

INTERVENANTES :

- **Marine TURCHI**, journaliste au service enquête de Mediapart, en charge notamment des VSS
- **Alice PLUVINAGE**, psychologue au sein de l'unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger au CHU de Nantes
- **Lucia ARGIBAY**, membre du bureau du syndicat de la magistrature et du comité de rédaction de la revue délibérée ; elle a notamment exercé aux parquets de Lille et Nantes dans des sections en charge de la protection des mineur·es et des violences intrafamiliales

12h30-14h : Déjeuner libre

APRES-MIDI :

14h00-17h : Table ronde : traitement judiciaire de la parole à l'audience

INTERVENANTES :

- **Gabrielle VILLENEUVE**, chercheuse en droit et anthropologie, dans le cadre de son doctorat ses recherches ciblent la manière dont les juridictions pénales françaises appréhendent la diversité culturelle dans leur mise en œuvre des politiques criminelles en lien avec la lutte contre les violences commises à l'égard des femmes ; ses travaux englobent, à ce titre, des observations d'audiences et des entretiens menés auprès des acteurs et actrices professionnelles du procès pénal
- **Anne-Laure MADURAUD**, ancienne magistrate membre du SM et du comité de rédaction de la revue Délibérée, ayant exercé en qualité de juge des enfants, juge d'instruction et juge correctionnelle
- **Claude VINCENT**, avocate au barreau de Nantes

17h-18h : Débats

19h30 : Pot de l'amitié au Levrette café - Pont 1 du Nantilus, Parc des Chantiers, 30 quai Fernand Crouan, 44000 Nantes



COLLOQUE FEMINISTE

Violences sexistes et sexuelles : recueil et traitement judiciaire de la parole

TARIFS

- ☐ Avocat.e adhérent.e SAF: 90€ TTC
- ☐ Avocat.e non adhérent.e SAF et autre public 150€ TTC
- ☐ Élève-avocat.e, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Avoir une vision globale de la manière dont la parole des victimes de VSS est et devrait être accueillie ainsi qu'un regard, voire une critique, sur la parole des parties et de leurs avocat·es lors de l'audience ainsi que son traitement.

Compétences visées : Amélioration des connaissances pratiques dans l'accompagnement et l'assistance des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) et réflexions sur l'exercice professionnel.

Public visé et prérequis : Toute personne intéressée par l'accompagnement des victimes de VSS et/ou le traitement judiciaire de ces dossiers : magistrat·es, avocat·es, associations, juristes, étudiant·es, personnel socio-médical... Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : Les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation.

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence.

Méthode pédagogique : expositive.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91- 1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2023-002 du 17 novembre 2023

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 - Durée de la formation : sept heures

Cette formation est prise en charge à titre collectif par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.